

Regards

sur Anjou

Volume 36, numéro 3 — Avril 2009

Campagne de propreté 2009

Impliquez-vous!

Nous invitons toute la population de l'arrondissement à participer au grand ménage du printemps et à agir pour améliorer la propreté des lieux publics et privés.

Participation active au recyclage, nettoyage des parterres, respect des heures d'enlèvement des ordures ménagères... toutes ces petites choses, quand elles sont accomplies par l'ensemble de la population, peuvent donner un résultat intéressant: un environnement agréable qui plaît à l'œil et où il fait vraiment bon vivre.

N'oublions pas non plus le maintien de nos terrains dans un état de propreté constante ainsi que l'amélioration de notre milieu par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs. Pensons également à économiser l'eau en tout temps. Par exemple, pourquoi ne pas utiliser un large balai pour nettoyer l'entrée de garage plutôt que votre boyau d'arrosage? Ces moyens sont à la portée de tous.

(suite en page 2)

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement,
conseiller de la Ville de Montréal et membre du comité exécutif

Compressions budgétaires et réévaluation des services à la population

Comme vous le savez, la crise financière que nous vivons oblige la Ville de Montréal à revoir son budget à la baisse. Montréal a donc entrepris de diminuer ses dépenses de 155 M\$, dont 20 M\$ à même les budgets des arrondissements. Pour Anjou, ces compressions représentent un montant de 635 630 \$, soit 2,33% de notre budget de fonctionnement.

Maintenir au même niveau les services que nous vous offrons représente, en ces périodes de compressions, un défi important. Je tiens à vous assurer que toute notre équipe examine en ce moment les moindres dépenses afin que ces compressions aient le moins d'impact possible sur les services offerts à la population. J'espère donc que nous serons en mesure d'atteindre cet objectif sans que cela n'affecte notre quotidien et je vous assure que vous serez informés des décisions que nous prendrons à cet égard.

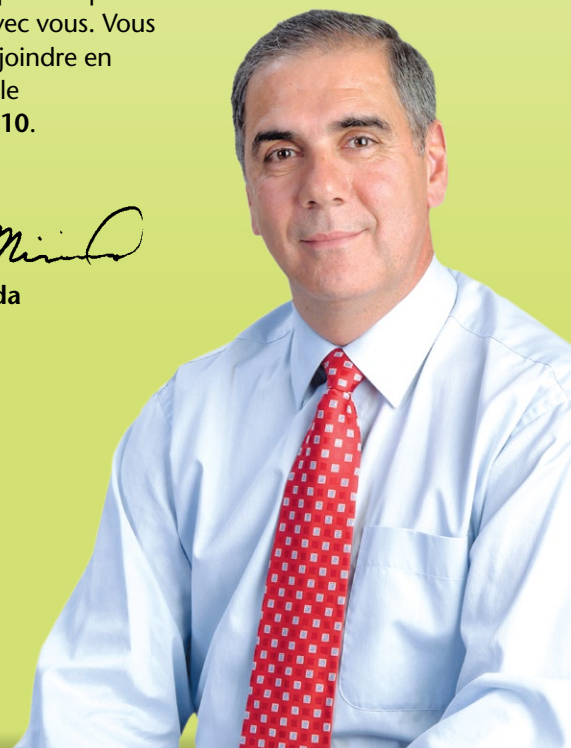
Par ailleurs, avril marque l'arrivée du printemps et permet d'entreprendre le grand nettoyage de notre arrondissement. Profitez donc de l'arrivée des beaux jours pour participer à ce grand ménage.

Nos équipes se chargeront du nettoyage des rues et des îlots de verdure et veilleront à ce que nos parcs soient propres et à ce que les équipements soient fonctionnels. À noter qu'un service d'aide est offert aux victimes de graffitis. Je vous invite à contribuer à cette campagne de propreté pour notre milieu de vie.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le
514 493-8010.



Luis Miranda



**Avis aux 6 à 11 ans
et aux aînés**

Émission de la carte OPUS
avec photo à Anjou en
mai, à voir en page 3



DES QUESTIONS?

Accueil, information et orientation
514 493-8000

Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu les **mardis 7 avril et 5 mai à 19 h**. Elles se tiendront comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les samedis 4 et 18 avril ainsi que le samedi 9 mai prochains entre 9 h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, les demandes ou les commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

Samedi 4 avril: **Michelle Zammit**
Conseillère
d'arrondissement
District Centre

Samedi 18 avril: **Gilles Beaudry**
Conseiller
d'arrondissement
District Ouest

Samedi 9 mai: **Rémy Tondreau**
Conseiller
d'arrondissement
District Est

Le Bureau est situé au
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Campagne de propreté 2009 Impliquez-vous!

(suite de la couverture)

De son côté, l'arrondissement mène une campagne de propreté très active:

- les employés de la Direction des travaux publics se chargent du nettoyage des rues, des îlots de verdure, des espaces verts, de la piste cyclable, ainsi que de l'entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- l'équipe de la Division des parcs, des immeubles et des équipements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est responsable de la propreté des parcs. Elle s'assure que les équipements, comme les jeux et les chalets, demeurent en bon état, nettoie les carrés de sable et vide régulièrement les poubelles des parcs;
- la Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises offre une aide spécifique aux résidents, aux commerçants et aux industriels victimes de graffitis. Pour en savoir plus, téléphonez au 514 493-8000 et demandez les détails entourant le programme d'enlèvement des graffitis de la Ville de Montréal;
- les inspecteurs de l'arrondissement de cette dernière Direction sillonnent le territoire pour vérifier que l'extérieur des propriétés, incluant les terrains et les clôtures, sont en bon état de propreté.

Participez! Notre qualité de vie en sera d'autant bonifiée.

Joyeuses Pâques!

Les élus et le personnel de l'arrondissement se joignent pour offrir leurs meilleurs vœux à tous les membres de la famille angevine à l'occasion de la fête de Pâques.

Congé de Pâques

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du **Vendredi saint au lundi de Pâques, soit du 10 au 13 avril inclusivement**.

La **bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale** seront ouvertes le samedi 11 avril, mais **fermeront leurs portes** les trois autres jours (**10, 12 et 13 avril**).

À noter que la collecte régulière des matières résiduelles du vendredi aura lieu comme d'habitude le **Vendredi saint, soit le 10 avril**.

Tous sur la même longueur d'ondes!

L'arrondissement d'Anjou a révisé en 2006 certaines dispositions du règlement de zonage ayant trait aux antennes paraboliques, communément appelées soucoupes paraboliques. Bien que les principes soient restés semblables, certaines précisions ont été apportées en ce qui concerne les antennes installées sur les toits.

En vertu des dispositions en vigueur, les antennes situées sur un toit plat doivent être placées à au moins 3 mètres du mur avant. Quant aux antennes installées sur un toit en pente, elles ne sont permises que sur les versants qui ne font pas face à une rue.

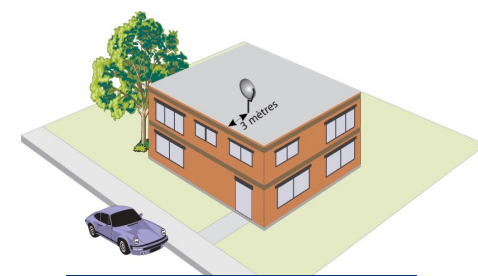
Les dispositions concernant les antennes installées sur les murs demeurent inchangées pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales. Uniquement pour ces bâtiments, en plus d'être permises sur le toit, les antennes peuvent aussi être placées sur un mur ne faisant pas face à une voie de circulation, à plus de six mètres de distance de tout mur avant (donnant sur une rue).

Dans le cas des industries, des commerces et des habitations multifamiliales, rappelons que l'antenne n'est permise que sur le toit, si son installation respecte les conditions mentionnées précédemment.

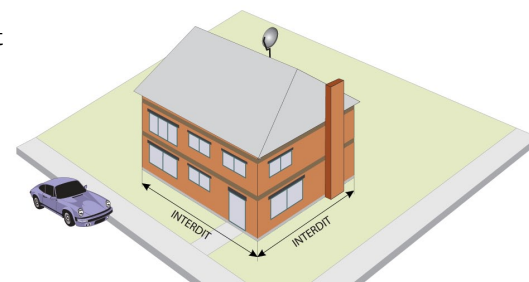
Mentionnons que les antennes installées avant les modifications mises en place en 2006 bénéficient d'un droit acquis, si elles respectent l'ancienne réglementation.

Le règlement de zonage a été fait pour veiller à l'intégration harmonieuse des antennes dans le paysage urbain. Tous les Angevins doivent s'y conformer. Une suggestion: demander à l'entreprise installant votre antenne si elle connaît bien le règlement d'Anjou. Vous éviterez ainsi toute surprise déplaisante.

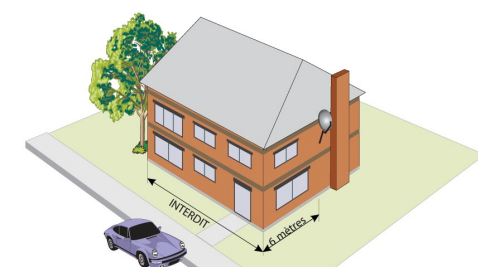
En cas de doute, ou pour être bien au fait de toutes les dispositions du règlement, communiquez avec l'arrondissement, au **514 493-5115**.



ANTENNE SUR TOIT PLAT



ANTENNE SUR TOIT EN PENTE



ANTENNE SUR MUR





Les ampoules fluocompactes se recyclent

Les ampoules fluocompactes représentent l'option la plus favorable à notre environnement en matière de santé, d'écosystèmes, de changement climatique et de disponibilité des ressources. C'est ce qui ressort d'une étude comparative du cycle de vie réalisée par le CIRAIQ en juillet 2008 à la demande d'Hydro-Québec.

Toutefois, ces ampoules entraînent des défis d'élimination, car elles contiennent une petite quantité de mercure (environ 3 mg). Elles doivent être manipulées avec soin et recyclées de façon responsable et sécuritaire, comme les autres résidus domestiques dangereux. Si elles cassent, mettez des gants de caoutchouc, ramassez les débris avec un papier rigide et enfermez le tout dans un sac plastique rigide. À noter que les magasins IKEA et Home Depot en font la récupération.



Renseignements: www.recycflu.ca.

Le 7 avril

Inscriptions aux jardins communautaires

Le temps des inscriptions est enfin venu pour les citoyens souhaitant obtenir une parcelle de jardin. Six jardins communautaires sont à la disposition de la population. Quatre jardins sont situés dans les parcs André-Laurendeau, des Roseaies, Lucie-Bruneau et Spalding. Le cinquième se trouve à l'arrière de l'église Notre-Dame d'Anjou. Le dernier, réservé aux personnes de 50 ans et plus, se trouve à l'angle des boulevards Châteaufort et Roi-René.

La date d'inscription est:

- le 7 avril, de **18 h à 19 h**, pour les personnes en possession d'un jardinet en 2008 et qui n'ont pu le renouveler à l'automne 2008.
- le 7 avril, de **19 h à 20 h**, pour les nouveaux jardiniers (pour les six jardins).

Les inscriptions auront lieu au sous-sol de l'édifice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, sis au 7500, avenue Concord.

Le coût est de 10 \$, payable en espèces. Ce montant représente l'inscription de 5 \$ ainsi que le dépôt d'un montant identique pour l'obtention d'une clé.

Le jardinier récupérera à la fin de la saison son dépôt de 5 \$, une fois qu'il aura remis son jardinet en bon état et qu'il aura rendu sa clé.

Veillez noter que les jardinets sont en nombre limité et qu'un jardinier doit résider à Anjou. La carte de citoyen et une preuve de résidence seront nécessaires lors de l'inscription.

Renseignements: **514 493-8200**.

Entretien des pelouses sans pesticides

Les pesticides perturbant l'équilibre de l'environnement et comportant des risques pour la santé humaine sont interdits. Cependant, des solutions écologiques de rechange existent, notamment certains produits non toxiques permis (biopesticides, huiles minérales ou ingrédients actifs autorisés). Vous pouvez aussi et surtout limiter l'emploi de tous ces produits en gardant votre pelouse en santé.

Quelques conseils utiles

Tondez haut, souvent, et laissez les rognures au sol. La hauteur de tonte idéale se situe autour de 7,5 cm. Seules la première coupe du printemps et la dernière tonte de l'automne doivent être plus courtes. Aiguissez également de façon régulière vos lames de tondeuse, ce qui fortifiera votre pelouse.

À partir de la fin juin, arrosez en profondeur et au besoin votre pelouse pour lui assurer une bonne croissance. Par la suite, il faut le faire plus ou moins régulièrement, selon le degré de sécheresse du sol. Évitez d'arroser en mi-journée quand il fait chaud, car jusqu'à 50% de l'eau s'évaporera avant de pénétrer dans le sol.

Aérez les sols compacts pour permettre une meilleure pénétration de l'air, de l'eau et des engrais. Enfoncez un crayon de 10 à 15 cm dans votre pelouse humide. Difficile? Alors votre gazon est trop compact et a besoin d'être aéré. Pensez aussi à terreauter avec du compost. Le compost améliore la structure du sol, équilibre le pH et fournit les éléments nutritifs essentiels aux végétaux.

Fertilisez avec des engrais naturels d'origine organique et minérale (roches broyées). Ils contiennent les trois principaux éléments nutritifs dont la pelouse a besoin.

Ensemencez les espaces dénudés en mai ou entre la mi-août et la mi-septembre. Réensemencez rapidement là où la pelouse est morte ou clairsemée, car les herbes indésirables, notamment l'herbe à poux, s'installent facilement sur un sol nu.

Une pelouse saine et bien entretenue réduira la prolifération des herbes indésirables. L'idéal est d'arracher ces herbes dès leur apparition, avant que le terrain n'en soit envahi.

À noter aussi qu'une pelouse en santé peut supporter la présence d'un certain nombre de parasites. N'intervenez que lorsque les ravageurs et les maladies mettent vraiment la santé de la pelouse en péril.

La majorité de ces conseils sont tirés du *Feuillelet horticole* du Jardin botanique de Montréal. Pour en savoir plus, consultez le site Internet.ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet.



À surveiller en mai

Émission de la carte OPUS avec photo, à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Les 25, 26 et 27 mai, la carte OPUS sera émise par la STM de 9 h 30 à 19 h 30.

Ce service est planifié pour les écoliers de **6 à 11 ans** et les aînés de **65 ans et plus**.

Les personnes intéressées sont invitées, dès maintenant, à noter ces dates dans leur agenda. Toutes les informations requises pour obtenir cette carte à puce paraîtront dans le bulletin *Regards sur Anjou* du mois de mai.

Avant d'abattre un arbre

Les arbres publics et privés constituent une richesse collective pour notre arrondissement. Ils sont les véritables poumons d'Anjou et contribuent à améliorer la qualité de l'air, procurent de l'intimité et donnent du caractère à nos artères, tout en augmentant la valeur des propriétés. Alors que notre planète connaît un réchauffement climatique et une hausse constante du prix de l'énergie, ces majestueux végétaux permettent aussi d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation.

Conformément à la politique de l'arbre et au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, et afin de protéger notre patrimoine arboricole, le conseil d'arrondissement d'Anjou a amendé à sa séance ordinaire, le 4 novembre 2008, le règlement de zonage (RCA 1447-181) concernant l'abattage des arbres dans une cour avant ou dans une berge et la protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition.

Abattage des arbres dans une cour avant ou dans une berge

Sur un terrain privé, un certificat d'autorisation est requis pour abattre un arbre dans une cour avant, dans une berge et sur un terrain sans construction. Ce certificat est délivré uniquement pour les raisons décrites ci-dessous.

L'arbre est :

- susceptible de causer un dommage aux biens;
- mort ou atteint d'une maladie irréversible;
- une nuisance pour la croissance et le développement d'arbres voisins de plus grande valeur;
- un risque pour la sécurité publique ou pour l'exécution de travaux publics;
- situé dans l'aire d'implantation d'une nouvelle construction correspondant à
 - a) 4 m des fondations pour un bâtiment principal,
 - b) 3 m pour une piscine,
 - c) 1 m pour une voie de circulation ou une aire de stationnement,
 - d) 1 m pour une autre construction, sauf s'il s'agit d'une enseigne (ce point ne s'applique qu'à un arbre situé en cour avant).

La demande doit préciser la ou les raisons parmi celles mentionnées démontrant la nécessité de l'abattage. De plus, lorsque l'arrondissement autorise l'abattage, un nouvel arbre (tronc d'au moins 5 cm de diamètre mesuré à 1,3 m du sol) doit être planté dans un délai de six mois. L'abattage de l'arbre ne peut être effectué qu'après avoir obtenu le certificat d'autorisation.

Protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition

Lors de travaux de construction ou de démolition, le propriétaire doit veiller à la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur sa propriété en utilisant des méthodes appropriées. Les préposés aux permis de l'arrondissement fournissent au requérant toutes les informations sur ces méthodes au moment où une demande de permis de construction ou de rénovation est faite.

Renseignements : Service de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises, au 514 493-5115.



Comment éloigner un visiteur dérangeant Mouffettes, marmottes et rats laveurs

L'arrivée du printemps se manifeste notamment par le retour des mouffettes, des marmottes et des rats laveurs. Comme chacun le sait, ce sont d'abord et avant tout des animaux sauvages qui peuvent causer des problèmes. Ils construisent leurs terriers sous un cabanon ou un balcon bas et y élèvent leurs petits.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* est cependant très stricte concernant toute intervention humaine vis-à-vis de ces animaux : nul ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui endommage ses biens lorsqu'il est possible d'effaroucher cet animal ou de l'empêcher de causer des dégâts. La loi interdit également d'aider quiconque à capturer ou à mettre à mort ces animaux. Elle exige aussi qu'on recoure à tous les moyens raisonnables avant de capturer soi-même ces animaux ou de les faire capturer par une entreprise spécialisée.

Voici quelques précautions à prendre pour vous aider à les éloigner :

- évitez les amas de débris, de planches ou d'autres matériaux;
- si vous entreposez vos ordures ménagères à l'extérieur entre les enlèvements périodiques, placez-les dans un contenant hermétique;
- bloquez les accès sous votre balcon ou sous votre cabanon, en installant dans le sol un grillage d'une hauteur d'environ 40 cm (15 po).

Pour en savoir davantage, communiquez avec Faune Québec, au 1 866 248-6936 ou visitez le www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/depred_index.htm.



Respectez les interdictions de stationner en vigueur

L'arrondissement vous rappelle qu'un autre mode de stationnement est en vigueur depuis le 15 mars. Respectez les interdictions de stationner que vous pouvez lire sur les panneaux! Vous vous éviterez ainsi bien des désagréments. Ces interdictions facilitent les divers travaux effectués par la Direction des travaux publics (émondage des arbres, nettoyage des rues, etc.).

Développement social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Nouvelle entente administrative

Des fonds pour soutenir les organismes du milieu

Le Sommet de Montréal de juin 2002 a donné lieu à une déclaration commune de la part de la Ville de Montréal et du gouvernement afin de conjuguer leurs efforts et ceux des autres acteurs socioéconomiques concernés pour se doter d'une stratégie montréalaise de développement social et de pleine participation qui est incluse dans le contrat de ville. Découlant du contrat de ville, trois ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été signées jusqu'à maintenant.

Pour la quatrième fois, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) ont signé une entente administrative. Cette entente couvre les années 2009, 2010 et 2011. Elle prévoit des fonds d'environ 7 M\$ pour la réalisation de projets en 2009.

Ces fonds viennent bonifier l'aide apportée aux organismes qui offrent des services essentiels aux personnes qui en ont le plus besoin. Les projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui sont ainsi lancés, sont réalisés dans des zones défavorisées.

Objectifs recherchés

Les objectifs que désire atteindre le MESS sont les suivants :

- Aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu et dans la collectivité angevine et québécoise, les soutenir dans leur démarche d'intégration, notamment en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population angevine;
- Offrir aux personnes les plus démunies des possibilités d'intégration économique, sociale et culturelle;
- Agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et des initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés et à des activités de sports, de loisirs et culturelles appropriées.

Quatre projets pour Anjou

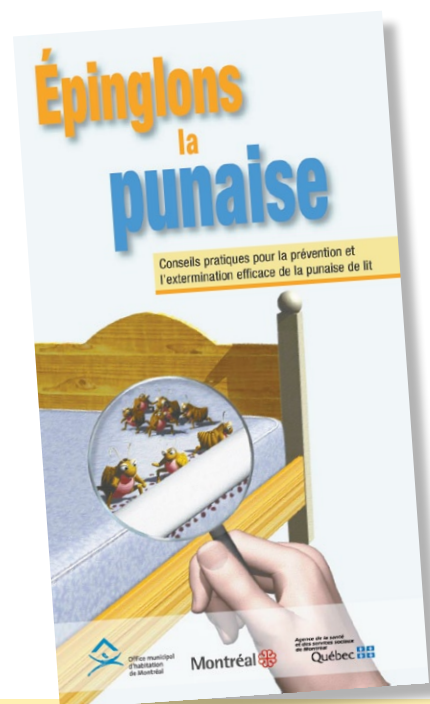
L'arrondissement d'Anjou a mis à la disposition des organismes une somme de 51 461 \$ qui a été répartie entre quatre projets qui lui sont exclusifs :

- Horticulture jeunesse;
- Les rendez-vous samedi tout;
- Sortir pour son goût;
- M'outiller pour ma famille et moi.

Ces projets sont réalisés par le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), le Service bénévole d'entraide d'Anjou (SBEA), le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC) et Concert-Action Haut-Anjou.

Épinglons la punaise

Un nouveau dépliant-conseil pour exterminer de façon efficace la punaise de lit et contrer sa propagation sur le territoire montréalais



La punaise de lit est un insecte brunâtre visible à l'œil nu qui est récemment apparu dans la plupart des grandes agglomérations, dont celle de Montréal. Cet insecte nuisible se retrouve généralement sur la surface des matelas ou des fauteuils. La punaise de lit s'active la nuit pour se nourrir du sang des humains. Les piqûres de punaise provoquent des démangeaisons qui peuvent occasionner des troubles du sommeil.

Dans le contexte où l'on dénombre annuellement de plus en plus de cas d'infestation de punaises de lit et afin de contrer sa propagation sur le territoire montréalais, l'arrondissement d'Anjou met gratuitement à la disposition de ses citoyens aux prises avec ce sérieux problème ou désirant en apprendre davantage sur cet insecte nuisible, un nouveau dépliant informatif intitulé *Épinglons la punaise*.

Publié conjointement par la Ville de Montréal, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal, cet outil de prévention et d'intervention vous permet d'en apprendre davantage sur les effets néfastes

que provoque la présence de punaises de lit sur la santé humaine de même que les mesures à prendre pour prévenir et détecter la présence de punaises de lit dans un logement ou un immeuble et de les exterminer de façon efficace et durable.

Rappelons qu'il est de la responsabilité des locataires d'avertir le propriétaire de la présence d'insectes nuisibles dans leur logement et de préparer le logement à la visite de l'exterminateur. L'exterminateur est alors responsable de faire tous les efforts requis pour éliminer la présence de punaises dans tout l'immeuble. Si le propriétaire ne réagit pas à l'avis d'un locataire, celui-ci doit alors entrer en contact avec un représentant d'inspections de l'arrondissement en composant le **514 493-8000**.

On peut notamment se procurer le dépliant *Épinglons la punaise* au bureau Accès Anjou situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, à Anjou. Il est aussi disponible en format électronique sur le site de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal à l'adresse www.santepub-mtl.qc.ca.

Date limite le 15 avril

Abris temporaires d'automobiles

La réglementation relative aux abris temporaires d'automobiles exige que les citoyens retirent leurs abris **au plus tard le 15 avril**.

Nous demandons à tous les citoyens de bien vouloir se conformer à cette réglementation qui, outre des raisons de sécurité, a pour objectif de redonner le plus rapidement possible à nos quartiers leur belle apparence.

Collecte des matières recyclables : le tri n'est plus nécessaire

C'est la compagnie Rebutis solides canadiens inc. qui a obtenu le contrat de collecte et de transport des matières recyclables sur le territoire angevin. Le conseil d'arrondissement a octroyé le contrat d'une durée de cinq ans (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013) à cette compagnie lors de la séance ordinaire du 3 mars dernier.

À noter que le nouveau contrat permet maintenant de mettre les **matières recyclables pêle-mêle dans le bac**, puisque le tri sera effectué au Centre de transbordement du Complexe environnemental de Saint-Michel.



COMPLET

dorothée berryman

Soirées-concert avec Dorothée Berryman

Le concert hors série avec Dorothée Berryman qui se tiendra le 1^{er} mai est déjà complet! Un grand merci à nos partenaires, la Caisse populaire d'Anjou et l'organisme Culture à la carte d'Anjou, de nous permettre de profiter d'événements musicaux de cette qualité. Surveillez le bulletin *Regards sur Anjou* du mois d'août pour connaître la programmation des soirées-concert Anjou Desjardins de la saison 2009-2010.



Montréal

Semaine de l'action bénévole Vous avez des disponibilités, joignez-vous à eux!

Plusieurs personnes de notre collectivité se préoccupent du sort d'autrui et décident d'œuvrer au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Elles accomplissent de nombreuses actions altruistes au sein de notre communauté et permettent ainsi à de nombreux individus d'éviter l'isolement, de vivre quelques moments de bonheur ou d'éprouver un sentiment de plaisir ou de bien-être. Leur action bénévole met en évidence les vraies valeurs, tout en offrant un bel épanouissement individuel en toute simplicité.

La Semaine de l'action bénévole, qui se déroulera du 19 au 25 avril, est la plus importante célébration en l'honneur de tous ces bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts. Elle représente un juste retour des choses pour nos bénévoles. Sans exception, ils méritent l'hommage qui leur est réservé.

Le thème de la campagne de cette année, «Une passion pour l'action», représente toute l'essence d'un mouvement de gens qui ont du cœur et qui font gratuitement ce qui les passionne: contribuer à bâtir un monde meilleur en aidant les autres.

À Anjou, l'arrondissement compte de nombreux organismes et bénévoles qui améliorent notre qualité de vie en nous proposant des services très variés. Leur implication est une richesse pour notre communauté. Anjou les soutient de diverses façons, entre autres par des ateliers de formation.

Vous avez le goût de mettre vos talents à contribution et vous désirez vous impliquer, mais ne savez ni où ni comment: appelez-nous. Nous vous guiderons dans la recherche de l'organisme qui répondra le mieux à vos attentes.

Renseignements: Diane Chevrette, agente de développement, du mardi au vendredi, au **514 493-8209**.

BIBLIOTHÈQUE
Jean-Corbeil



Spectacle éducatif

Les 5 sens sensationnels

Pour les 5 à 8 ans
Le samedi 2 mai 2009
à 14 h

Les sens sont drôlement importants et nous comparons les nôtres à ceux des animaux. Saviez-vous que des antennes peuvent servir de nez, qu'un nez peut devenir une main et que l'on peut «voir» avec des oreilles! Les animateurs du Zoo de Granby viennent apprendre aux enfants toutes ces choses étonnantes avec des animaux vivants.

Ce spectacle sera présenté sans frais à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Goncourt. Nombre de places limité. Laissez-passer disponibles une heure avant le spectacle.

Renseignements: **514 493-8260**

Comment joindre l'arrondissement d'Anjou?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Accueil, information et orientation
514 493-8000



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication:
Réalisation et conception graphique:
Impression:
Tirage:
Distribution:
Site Web:
Dépôt légal:

Aline Boulé
Octane
Trahan Dugas imprimeur (TDI)
22000 exemplaires
Société canadienne des postes (Médiaposte)
ville.montreal.qc.ca/anjou
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et
Archives nationales du Québec
Bibliothèque et
Archives Canada

Copyright 2009 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Galerie d'art Goncourt

Expositions des œuvres des élèves des cours d'aquarelle et de peinture

Venez admirer les œuvres produites lors des sessions d'automne 2008 et d'hiver 2009 par vos concitoyennes et concitoyens. Ces derniers ont été guidés par des professeurs très compétents: M^{me} Yolaine Lefebvre pour les cours d'aquarelle; M^{me} Gisèle Rivard et MM. Claude Charlebois et Jean Saucier, pour les cours de peinture.

Vous pourrez admirer les œuvres à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt, dans le cadre des expositions suivantes:

Du 23 avril au 10 mai

Œuvres réalisées par les élèves des cours de peinture.

Vernissage en présence des élèves et des professeurs, le jeudi 23 avril, à 19 h.

Du 13 au 31 mai

Œuvres réalisées par les élèves des cours d'aquarelle.

Vernissage en présence des élèves et du professeur, le jeudi 14 mai, à 19 h.

Entrée libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Les portes fermeront exceptionnellement à 18 h les lundis et mercredis du mois d'avril ainsi que les 4, 6 et 13 mai.

Expositions des œuvres des élèves de l'atelier de confection de bijoux de fantaisie

L'arrondissement d'Anjou est fier de présenter l'expo-vente des élèves de l'atelier de confection de bijoux de fantaisie de la session d'automne 2008 et d'hiver 2009 donné par M^{me} Mylène Paiement.

Nous vous invitons à l'expo-vente qui aura lieu à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt, le jeudi 7 mai, de 19 h à 21 h, et au vernissage qui se tiendra en présence du professeur et de ses élèves. Entrée libre. Venez découvrir et encourager nos artisans.

Renseignements: **514 493-8200**.